

L'an deux mil vingt-deux, le sept septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis Salle du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMÉE, Maire et sur la convocation adressée le trente août 2022.

Étaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Luc BUFFLER, Vincent TOREAU, Didier BRUNEAU, Gwenaëlle OUVRARD, Patrick BERCON, Delphine BLANCHARD, Caroline ENOUF, Marie-Claire VIOT, Matthieu SCHELLES, Michelle PAVÉ, Karine PERRAULT, Jean-Michel PAREIN, Ghislain CHESNOT, Jean-Michel PAREIN, Yves-Marie LE TROQUER, Sylvain BIDARD, Vincent LE BLANC, Nathalie PATRY.

Madame Catherine JAMET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie LEMÉE  
Madame Chantal MEZANGES donne pouvoir à Madame Michelle PAVÉ  
Madame Laëtitia TROU donne pouvoir à Madame Nathalie PATRY

Monsieur Holger TESKE est absent excusé

Monsieur Sylvain BIDARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 04 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **N°07092022 01: Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – année 2021 :**

Monsieur Vincent TOREAU, Conseiller Municipal délégué, présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2021.

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon a présenté le 30 juin 2022 à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est indiqué que ces rapports annuels doivent être :

- présentés au Conseil de Communauté, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine d'Alençon,
- présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2022,

-mis à disposition du public dans les communes de plus de 3500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:*

*-donner un avis favorable sur les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021 tels que présentés.*

*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*

• **N°07092022 02 : Fixation des tarifs des concessions funéraires pour l'année 2023:**

Monsieur BRUNEAU, Conseiller municipal délégué, dresse un bilan des concessions funéraires vendues au cours de l'année 2021 :

Concessions adulte de 30 ans : 11 dont 9 renouvellements

Concessions adulte de 50 ans : 2

Columbarium 1 case de 30 ans : 1

Plaque columbarium : 1

Plaque jardin du souvenir : 1

Monsieur BRUNEAU rappelle au Conseil Municipal les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2022 :

Concession adulte :

Concession 30 ans	75.17€ arrondi à 75.00€
Concession 50 ans	190.89€ arrondi à 191.00€

Concession enfant :

Fosse avec concession 30 ans	57.80€ arrondi à 58.00€
Fosse avec concession 50 ans	144.61€ arrondi à 145.00€

Concession pour urne 30 ans: 69.40€ arrondi à 69.00€

Columbarium :

Case 15 ans + plaque	505.91€ arrondi à 506.00€
Case 30 ans + plaque	742.70€ arrondi à 743.00€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*  
*-décide d'appliquer une augmentation de 2% aux tarifs des concessions funéraires pour 2023 et de les fixer tels que proposés ci-dessus,*  
*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.*

**DIVERS :**

- Madame LEMÉE présente au Conseil Municipal les effectifs de l'école à la rentrée : 171 élèves dont 73 en maternelle et 98 en élémentaire.
- Madame LEMÉE rappelle que la date limite d'inscription au Concours départemental des Maisons Fleuries est le 15 septembre 2022.
- Monsieur FOURNIER informe les membres du Conseil Municipal des consultations en cours : travaux réfection du revêtement du City Stade, travaux de réfection de la peinture des menuiseries extérieures bois de la mairie, travaux de remplacement de menuiseries sur des bâtiments communaux.
- Madame PATRY précise que le questionnaire portant sur l'analyse des Besoins Sociaux sera distribué fin septembre-début octobre 2022.
- Madame ENOUF rappelle que l'accueil des nouveaux habitants se tiendra salle plurivalente de l'école vendredi 9 septembre 2022.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée Mercredi 12 octobre 2022 à 19h00.

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>
07092022_01	Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – année 2021
07092022_02	Fixation des tarifs des concessions funéraires pour l'année 2023

LEMÉE A.S.

BIDARD S.